

### Séance du : 13 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13 Contre : Abstention :

Date de convocation : 10.04.2021

L'an deux mil vingt et un et le treize avril à dix-huit heures quarante-cinq minutes.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Gisèle CHASTANET adjoint au maire.

Présents : Mmes, Mrs : CHASTANET Gisèle, BONNET Christian, VERTONGEN Claire, TARDIVAUD Laurent, MALAVERGNE Nadine, LIMOGES Jérôme, DIGNAC Bruno, MOULINIER Arnaud, DEJEAN Philippe, MARTINEZ Nadja, SUDRIE Sylviane.

Absent excusé : Nicole TOUS.

Absent : Carole GOSCIMSKI.

Pouvoir : Yannick ROLLAND à Gisèle CHASTANET et Gérard FRUTIER à Christian BONNET.

Secrétaire de séance : Bruno DIGNAC.

#### Objet : Vote des taxes locales

N° 2021\_04\_d08

Il est proposé au conseil municipal de conserver les taux actuels des taxes locales, et de continuer à réduire notre fonctionnement.

Il est donc proposé de voter :

- Foncier bâti                      taux : **50.43 %**                      pour 13 contre 0 abstention 0
- Foncier non bâti                taux : **89.24 %**                      pour 13 contre 0 abstention 0

#### Objet : Vote du budget primitif 2021

N° 2021\_04\_d09

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou Déficit	ou Excédent	ou Déficit	ou Excédent	ou Déficit	ou Excédent
Résultats reportés		116 163.84		25 987.21		142 151.05
Opérations de l'exercice	548 016.84	431 853.00	305 025.21	279 038.00	853 042.05	853 042.05
<b>TOTAUX</b>	<b>548 016.84</b>	<b>548 016.84</b>	<b>305 025.21</b>	<b>305 025.21</b>	853 042.05	853 042.05

Après avoir entendu l'exposé du budget, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

**ACCEPTE** le budget primitif 2021 comme présenté ci-dessus.

#### Objet : Autorisation au maire de solliciter des subventions pour la réalisation des Travaux du restaurant scolaire, bureau d'étude et toiture mairie

N° 2021\_04\_d010

Les dossiers de travaux concernant le restaurant scolaire, le bureau d'étude et la toiture de la mairie sont présentés au conseil municipal.

Il lui est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions qui pourraient être allouées pour les travaux projetés ou en cours, auprès des établissements publics, préfecture, département, grand Périgueux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ;

**AUTORISE** Monsieur le maire à demander toutes les subventions nécessaires à la réalisation des travaux projetés ou en cours, auprès des établissements publics, préfecture, département, grand Périgueux.

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer toutes demandes s'y rapportant.

**Objet : Présentation et approbation de la convention de la truffière communale**

N° 2021\_04\_d011

Il est présenté au conseil municipal la convention d'utilisation et d'entretien de la truffière communale. Elle a pour but de protéger Monsieur Bruno DIGNAC en cas de problèmes ou d'interrogations sur la gestion de la truffière communale.

La convention prendra effet le 01/05/2021 et prendra fin en même temps que le mandat actuel.

Elle sera signée par les parties en deux exemplaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ;

**ACCEPTÉ** la mise en place de la convention pour la durée du mandat, et ce, à compter du 01/05/2021.

**DEMANDE** la modification suivante : remplacer le mot présent par située.

**Objet : Autorisation au maire de faire évaluer le broyeur à végétaux**

N° 2021\_04\_d012

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à demander une évaluation du prix du broyeur à végétaux en l'état actuel. Afin de savoir s'il faut le garder ou bien le remplacer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ;

**AUTORISE** Monsieur le maire à demander une évaluation du prix du broyeur à végétaux.

**Objet : Chemin de la Saunerie**

N° 2021\_04\_d013

Le conseil municipal doit prendre une délibération pour le changement d'assiette du chemin rural « Saunerie Sud » passant devant les habitations de Mr et Mme MOREUX.

Il est proposé de vendre le chemin rural de « Saunerie Sud » à Mr et Mme MOREUX, pour un montant de 355 € (prix de 2007), d'une contenance de 640 m<sup>2</sup> section AD et d'acquérir des parties de parcelles n° 265p-67p-68p-88p, section AD d'une contenance de 704 m<sup>2</sup>, pour le nouveau chemin, pour un montant égal de 355 €.

L'enquête publique ayant été réalisée en 2006 et n'ayant pas d'opposition, il n'y a pas lieu d'en refaire une nouvelle.

D'autoriser le maire à signer l'acte administratif et tous documents se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ;

**ACCEPTÉ** le changement d'assiette du chemin rural « Saunerie Sud »

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte administratif et tous les documents s'y rapportant.